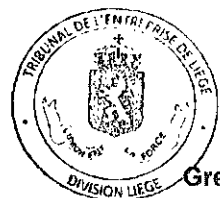


**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



10 OCT. 2023

N° d'entreprise : 859 655 570

Nom

(en entier) : **TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM**(en abrégé) : **TEPGBE**Forme légale : **SOCIETE ANONYME**MONITEUR BELGE
DIRECTIONAdresse complète du siège : **Rue Saint-Laurent 54, 4000 Liège**

13 OCT. 2023

Objet de l'acte : Nomination et démission d'administrateurBELGISCH STAATSBLAD
BESTUUR

Extrait conforme au Procès Verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2023 :

"Sixième résolution : démission d'un mandat d'administrateur et nomination d'un administrateur

L'actionnaire accepte la démission de Monsieur Sébastien Loux de son poste d'administrateur, envoyé le 11 avril 2023, effective au 11 avril 2023 et le remercie pour les services rendus à la société.

La Société lui donne entière décharge pour sa gestion jusqu'au 11 avril 2023.

L'assemblée générale décide ensuite de désigner en qualité d'administrateur, prenant effet à ce jour, en remplacement de Monsieur Sébastien Loux :

Monsieur Olivier JOUNY, demeurant au 21 BD GEORGES SEURAT 92200 NEUILLY SUR SEINE, France. Son mandat sera exercé à titre gratuit et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2029.

Septième résolution : Révocation d'un mandat de délégué à la gestion journalière

L'actionnaire révoque le mandat de la SRL ADEQUATIO au 31/8/2023 en sa qualité de déléguée à la gestion journalière et la remercie pour les services rendus à la société.

La Société lui donne entière décharge pour sa gestion jusqu'à cette date (....)

Neuvième résolution : pouvoirs

L'assemblée générale décide de donner mandat à Monsieur Rodrigue de Crombrugghe de Picquendaele, Legal & Regulatory Director de la Société et Monsieur Juan Arturo Diaz Cordova, Legal & Regulatory officer au sein de la Société, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution afin d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités légales requises pour le dépôt au greffe et publication aux annexes du Moniteur belge des décisions reprises dans le présent procès-verbal, en ce compris l'établissement et la signature de tout extrait du présent procès-verbal".

Juan Arturo Diaz Cordova
mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).